RCS : AVIGNON
Code greffe : 8401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AVIGNON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 01668
Numéro SIREN : 805 085 669
Nom ou dénomination : LILI-JEANNE

Ce dépôt a été enregistré le 23/08/2019 sous le numéro de dépôt 11858

Formulaire obligatoire
(article 223 du Code général des impôts)

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065-SD
2018

IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01042017	et clos le	30062018	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre				Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case	
Si vous êtes l'entreprise soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223-I-1 quinquies C du CGI)				Si vous êtes une entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD	
Si une autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258, indiquer le nom et la localisation					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social:
Société LILI JEANNE	2464 ROUTE DE CAUMONT
SIRET 8 0 5 0 8 5 6 9 0 0 0 1 0	84800 L ISLE SUR LA SORGUE
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées: HOLDING — Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable à 33 1/3%	0	Bénéfice imposable à 28%	45 253	Déficit	
Bénéfice imposable à 15%	47 650				

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15%		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%			
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles, art 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes		Zones franches urbaines	Pôle de compétitivité
Entreprises nouvelles, art 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		Autres dispositifs	Zone de restructurationde la défense art 44 terdecies
Sociétés d'investissements immobiliers côtées		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W — dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%	

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
CABEXSUD 6 RUE LOUIS REGE LE PRADES 13008 MARSEILLE Tél: 04 84 26 84 84	Tél:
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:	Identité du déclarant: Copie certifiée conforme à l'original
N° d'agrément du CGA	Date: 12/10/2018 Lieu L'ISLE SUR LA SORGUE
Tél:	Qualité et nom du signataire: PRESIDENTE
	Signature BRUNEAU VERANE

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et sa ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTÉS »).

Formulaire obligatoire
(article 223 du Code général des impôts)

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis-SD
2018

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e	
					f	
					g	
					h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j	
Montant des revenus répartis (5)				Total (a à h)		

G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué.	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les	
				Indemnités forfaitaires.	Rembour-sements.	Indemnités forfaitaires.	Rembour-sements.
1	2	3	4	5	6	7	8

H DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	20 639	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

QUADRATUS Informatique

Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2067
(2018)

Formulaire obligatoire (article 54 quater du code général des impôts)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2018 **ou exercice**

Désignation de l'entreprise Société LILI JEANNE du 01042017

Adresse 2464 ROUTE DE CAUMONT 84800 L ISLE SUR LA SORGUE au 30062018

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ❶

	NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ	ADRESSE COMPLETE
1*		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		

	RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ❻)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
	Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ❷)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ❸)	Valeur des avantages en nature (v. notice ❹)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ❺)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ❼)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ❽)	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
**									

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS

	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ❶) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables ❾	
- de l'exercice 2018 (total col.9 + total col.10) ❿		- de l'exercice 2018 ⓫	
- de l'exercice précédent ⓬		- de l'exercice précédent ⓭	

Nom et qualité du signataire BRUNEAU VERANE
PRESIDENTE

A L'ISLE SUR LA SORGUE le 12/10/2018

Signature,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

QUADRATUS Informatique

Formulaire obligatoire (art. 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

(1) **BILAN SIMPLIFIÉ**

DGFiP N° 2033-A 2018

Désignation de l'entreprise : Société LILI JEANNE — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise : 2464 ROUTE DE CAUMONT 84800 L ISLE SUR LA SORGUE

Numéro SIRET * : 80508566900010

Durée de l'exercice en nombre de mois * : 15 — Durée de l'exercice précédent * : 12

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ACTIF

			Brut 1		Amortissements - Provisions 2	Exercice N clos le 30062018 Net 3	Exercice N-1 clos le 31032017 Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012		
		Autres *	014		016		
	Immobilisations corporelles *		028		030		
	Immobilisations financières * (1)		040	450 015	042 229 507	220 508	450 015
	Total I (5)		044	450 015	048 229 507	220 508	450 015
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	34 800	070	34 800	
		Autres * (3)	072	5 643	074	5 643	3 142
	Valeurs mobilières de placement		080		082		
	Disponibilités		084	6 486	086	6 486	7 024
	Charges constatées d'avance *		092	4 415	094	4 415	6 033
	Total II		096	51 344	098	51 344	16 199
	Total général (I+II)		110	501 359	112 229 507	271 852	466 214

PASSIF

		Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120 1 000	1 000
	Ecarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126 100	100
	Réserves réglementées*	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132 67 528	32 020
	Report à nouveau	134	
	Résultat de l'exercice	136 (156 423)	35 508
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142 (87 795)	68 628
Provisions pour risques et charges	**Total II**	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156 274 437	241 377
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164 31 300	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166 1 443	3 330
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 29 541)	172 52 467	152 879
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176 359 647	397 586
	Total général (I + II + III)	180 271 852	466 214

RENVOIS						
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	128 651
(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

QUADRATUS Informatique

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B 2018

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : Société LILI JEANNE

Néant ☐ *

A - RÉSULTAT COMPTABLE

			Exercice N clos le 30/06/2018	Exercice N-1 clos le 31/03/2017
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209	210	
	Production vendue : biens — dont export et livraisons intracommunautaires	215	214	
	Production vendue : services *	217	218	153 917	119 500
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222	
	~~Production immobilisée~~ *		224	
	Subventions d'exploitation reçues		226	
	Autres produits		230	10	9
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		232	153 927	119 509
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234	
	Variation de stock (marchandises) *		236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)		238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *		240	
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)		242	23 206	9 201
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243)		244	347	786
	Rémunérations du personnel *		250	19 698	42 799
	Charges sociales (cf. renvoi 380)		252	8 421	16 447
	Dotations aux amortissements *		254	
	Dotations aux provisions		256	
	Autres charges : dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259		262	6	4
	Autres charges : dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260			
	Total des charges d'exploitation (II)		264	51 678	69 237
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		270	102 249	50 272
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		280	
	Produits exceptionnels (IV)		290	
	Charges financières (V)		294	238 853	7 493
	Charges exceptionnelle (VI) : dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) 347		300	
	Charges exceptionnelle (VI) : dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) 348			
	Impôts sur les bénéfices * (VII)		306	19 819	7 271
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)		310	(156 423)	35 508
	B - RÉSULTAT FISCAL — Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312		314 156 423
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318	
	Provisions non déductibles *		322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)		324	19 819	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247 ; écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* 248		330	229 507	
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option ; (Part de loyers dispensés de réintégration) 249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997
	Entreprise nouvelles (44 sexies) 986 ; Zone franche urbaine (44 octies et octies A) 987 ; Zones restructuration de la défense (44 terdecies) 127 ; Zones de revitalisation rurales (44 quindecies) 138				342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies) 981 ; Jeune entreprise innovante (44 sexies A) 989 ; Bassins d'emploi à redynamiser (art. 43 duodecies) 991 ; Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies) 990				
	Dont dont ZFA (44 quaterdecies) 345 ; Investissements outre-mer 344 ; Créance due au report en arrière du déficit 346				350
	"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)" 655				
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS (Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2)		352	92 903	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arriere : (Entreprises I.S. seulement)		356		
	Déficits antérieurs reportables : * ..... dont imputés sur le résultat :				360
	RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		370	92 903	372

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise : Société LILI JEANNE 30/06/2018

Détail des réintégrations diverses		
Moins-values nettes à long terme imposées au taux de 0%		229 507
Total des réintégrations diverses	**330**	229 507

Détail des déductions diverses		
Total des déductions diverses		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : Société LILI JEANNE

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
Immobilisations financières		480	450 015	482		484		486	450 015	450 015
TOTAL		490	450 015	492		494		496	450 015	450 015

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566	
TOTAL		570		572		574		576	

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR)
(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5
	6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif * ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values Court terme * ⑤	Long terme 19 % ⑥	Long terme 15 % ou 12.8 % ⑦	Long terme 0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)							591	
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

QUADRATUS Informatique

④ RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : Société LILI JEANNE

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632	229 507	634		636	229 507
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682	229 507	684		686	229 507

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B	780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996	

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129	

V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)

800 ☐

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	38 500
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	3 180
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

(1) Cette case correspond au montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise : Société LILI JEANNE 30/06/2018

Détail des Autres Imputations		

CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE: DETERMINATION DE LA VALEUR AJOUTEE ET EFFECTIFS

DGFiP N° 2033-E-SD 2018

Formulaire obligatoire (art. 53 A du Code Général des Impôts)

(5)

Désignation de l'entreprise : Société LILI JEANNE			Néant ☐*
Exercice ouvert le : 01/04/2017	et clos le : 30/06/2018	Durée en nombre de mois	1 5

I- Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	153 917
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	153 917
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	10
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	10
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)		
Achats	121	
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	23 206
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	6
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	23 212
IV- Valeur ajoutée produitean		
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	137	130 715
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF).	117	130 715

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020						
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)		022	123 133	Effectifs au sens de la CVAE *	023		0
Période de référence	024	01/04/2017		160	30/06/2018		
Date de cessation							

VI - Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs		
Effectif moyen du personnel * :	376	1
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

QUADRATUS Informatique

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III du C.G.I.)

N° de dépôt

6 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1 / 1 (1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 30062018 N° SIRET 80508566900010

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Société LILI JEANNE

ADRESSE (voie) 2464 ROUTE DE CAUMONT

CODE POSTAL 84800 VILLE L ISLE SUR LA SORGUE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1 000

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Mme | Nom patronymique BRUNEAU | Prénom(s) VERANE

Nom marital | % de détention 100.00 | Nb de parts ou actions 1 000

Naissance : Date 250778 | N° Département 84 | Commune AVIGNON | Pays FRANCE

Adresse : N° 2464 | Voie ROUTE DE CAUMONT

Code postal 84800 | Commune L ISLE SUR LA SORGUE | Pays FRANCE

Titre (2) | Nom patronymique | Prénom(s)

Nom marital | % de détention | Nb de parts ou actions

Naissance : Date | N° Département | Commune | Pays

Adresse : N° | Voie

Code postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

QUADRATUS Informatique

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFiP N° 2033-G 2018
Page 12

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1 (1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 30062018 — **N° SIRET** 80508566900010

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Société LILI JEANNE

ADRESSE (voie) 2464 ROUTE DE CAUMONT

CODE POSTAL 84800 VILLE L ISLE SUR LA SORGUE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	905	1

Forme juridique SAS Dénomination ACTE 2

N° SIREN (si société établie en France) 412981227 % de détention 100.00

Adresse : N° 2464 Voie ROUTE DE CAUMONT

Code postal 84800 Commune L ISLE SUR LA SORGUE Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

QUADRATUS Informatique

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
COMPTES D'ACTIF			
48600000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE			4 414.55
30/06/2018 BI CCA GARANTIE EMPRUNT	4 371.70		
30/06/2018 BI CCA GMSI84 2S2018	42.85		
COMPTES DE PASSIF			
16884000 INTERETS COURUS			348.82
30/06/2018 BI I. courus au 30/06/2018		348.82	
51810000 INTERETS COURUS BANCAIRES			52.46
01/06/2018 BI EXT ICNE BANCAIRE 2t2018		52.46	
40810000 FRN FACTURES NON PARVENUES			1 440.00
43861000 TAXE D'APPRENTISSAGE			54.24
31/01/2018 PA Salaire de 01/2018		8.98	
28/02/2018 PA Salaire de 02/2018		8.98	
31/03/2018 PA Salaire de 03/2018		8.98	
30/04/2018 PA Salaire de 04/2018		9.10	
31/05/2018 PA Salaire de 05/2018		9.10	
30/06/2018 PA Salaire de 06/2018		9.10	
43862000 FORMATION PRO CONTINUE			46.26
31/01/2018 PA Salaire de 01/2018		7.66	
28/02/2018 PA Salaire de 02/2018		7.66	
31/03/2018 PA Salaire de 03/2018		7.66	
30/04/2018 PA Salaire de 04/2018		7.76	
31/05/2018 PA Salaire de 05/2018		7.76	
30/06/2018 PA Salaire de 06/2018		7.76	
46864000 ASSURANCES ICNE			58.33
30/06/2018 BI Assurance au 30/06/2018		58.33	

DETAIL LIASSE 2033-A

ACTIF	Exercice N 30/06/2018 15	Exercice N-1 31/03/2017 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	220 508	450 015	229 507-	51.00-
26100000 TITRES DE PARTICIPATIONS	450 015	450 015		
29610000 Prov dépréciation titres parti	229 507-		229 507-	
TOTAL I	220 508	450 015	229 507-	51.00-
CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	34 800		34 800	
41100000 CLIENTS	34 800		34 800	
AUTRES CREANCES	5 643	3 142	2 501	79.61
44566000 TVA DEDUCTIBLE	187	87	100	114.61
44571000 TVA COLLECTEE		2 500	2 500-	100.00-
44586000 TVA S/ FACTURES NON PARVENUES	240	555	315-	56.76-
44587000 TVA S/ CLT FACTURES A ETABLIR	5 217		5 217	
DISPONIBILITES	6 486	7 024	538-	7.66-
51210000 BANQUE	6 486	7 024	538-	7.66-
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	4 415	6 033	1 618-	26.83-
48600000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	4 415	6 033	1 618-	26.83-
TOTAL II	51 344	16 199	35 145	216.96
TOTAL GENERAL	271 852	466 214	194 362-	41.69-

DETAIL LIASSE 2033-A

PASSIF	Exercice N 30/06/2018 15	Exercice N-1 31/03/2017 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAL SOCIAL OU INDIVIDUEL	1 000	1 000		
10130000 CAPITAL VERSE	1 000	1 000		
RESERVE LEGALE	100	100		
10610000 RESERVE LEGALE	100	100		
AUTRES RESERVES	67 528	32 020	35 508	110.89
10680000 AUTRES RESERVES	67 528	32 020	35 508	110.89
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	156 423-	35 508	191 931-	540.53-
TOTAL I	87 795-	68 628	156 423-	227.93-
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	274 437	241 377	33 060	13.70
16410000 EMPRUNT	179 394	240 859	61 465-	25.52-
16884000 INTERETS COURUS	349	487	138-	28.38-
17100000 DETTES RATTACHES A DES PARTICI	94 642		94 642	
51810000 INTERETS COURUS BANCAIRES	52	31	21	67.87
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS	31 300		31 300	
41910000 CLT AVOIRS A ETABLIR	31 300		31 300	
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	1 443	3 330	1 887-	56.65-
40100000 FOURNISSEURS	3		3	
40810000 FRN FACTURES NON PARVENUES	1 440	3 330	1 890-	56.76-
AUTRES DETTES	52 467	152 879	100 412-	65.68-
41100000 CLIENTS		15 000	15 000-	100.00-
42100002 SALAIRES BRUNEAU VERANE	2 000		2 000	
43100000 URSSAF	632	794	162-	20.43-
43730000 AGIRC ET ARRCO REUNICA	209	224	15-	6.80-
43760000 APICIL AGIRA	216	214	2	0.95
43860000 ORGANISMES SOCIAUX A PAYER		112	112-	100.00-
43861000 TAXE D'APPRENTISSAGE	54		54	
43862000 FORMATION PRO CONTINUE	46		46	
44400000 IMPOT SOCIETE	11 039	1 831	9 208	502.89
44551000 TVA A DECAISSER	2 872	973	1 899	195.17
44571000 TVA COLLECTEE	5 799		5 799	
45100000 COMPTE GROUPE ACTE 2		103 297	103 297-	100.00-
45510000 COMPTE COURANT	29 541	30 373	832-	2.74-
46864000 ASSURANCES ICNE	58	61	2-	3.86-
TOTAL III	359 647	397 586	37 939-	9.54-
TOTAL GENERAL	271 852	466 214	194 362-	41.69-

DETAIL LIASSE 2033-B

	Exercice N 30/06/2018 15	Exercice N-1 31/03/2017 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	153 917	119 500	34 417	28.80
70600000 PRESTATIONS DE SERVICES	153 917	119 500	34 417	28.80
AUTRES PRODUITS	10	9	1	15.45
75800000 PRODUITS DIVERS DE GESTION	10	9	1	15.45
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	153 927	119 509	34 418	28.80
AUTRES CHARGES EXTERNES	23 206	9 201	14 005	152.21
61100000 SOUS TRAITANCE	7 369		7 369	
61610000 FRAIS DE GARANTIE S/ EMPRUNT	1 599	1 280	320	25.00
61620000 ASSURANCES DES EMPRUNTS	1 048	840	208	24.72
62260000 HONORAIRES	5 011	6 073	1 063-	17.50-
62261000 HONORAIRES DIVERS		530	530-	100.00-
62262000 HONORAIRES CAC	1 200		1 200	
62270000 FRAIS D ACTES ET CONTENTIEUX	120	90	29	32.63
62511000 FRAIS KILOMETRIQUES	6 539	105	6 434	NS
62750000 SERVICES BANCAIRES	321	283	38	13.38
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	347	786	438-	55.79-
63120000 TAXE APPRENTISSAGE	134	347	214-	61.53-
63130000 FORMATION PROFESSIONNELLE CONT	214	438	225-	51.24-
REMUNERATIONS DU PERSONNEL	19 698	42 799	23 101-	53.98-
64110000 SALAIRES BRUTS	19 698	42 799	23 101-	53.98-
CHARGES SOCIALES	8 421	16 447	8 026-	48.80-
64510000 URSSAF	5 916	12 411	6 494-	52.33-
64535000 CAISSE RETRAITE CADRE	1 866	3 151	1 285-	40.77-
64585000 PREVOYANCE CADRE	535	806	271-	33.63-
64750000 MEDECINE DU TRAVAIL	104	80	24	29.56
AUTRES CHARGES	6	4	2	47.36
65800000 CHARGES DIVERSES DE GESTION	6	4	2	47.36
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	51 678	69 237	17 559-	25.36-
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION	102 249	50 272	51 977	103.39
CHARGES FINANCIERES	238 853	7 493	231 360	NS
66110000 INTERETS DES EMPRUNTS	7 294	7 373	79-	1.08-
66150000 INTERETS COMPTES COURANTS ASSO	1 906		1 906	
66160000 INTERETS S/ FRAIS	146	119	26	22.03
68662000 Dot prov depréciation immo fi	229 507		229 507	
IMPOTS SUR LES BENEFICES	19 819	7 271	12 548	172.58
69500000 IMPOT SUR LES SOCIETES	19 819	7 271	12 548	172.58
2 - BENEFICE OU PERTE (Produits - Charges)	156 423-	35 508	191 931-	540.53-

Société LILI JEANNE
2464 ROUTE DE CAUMONT

84800 L ISLE SUR LA SORGUE

ANNEXE DU 01/04/2017 AU 30/06/2018

Copie certifiée conforme
à l'original

CABEXSUD
8 RUE LOUIS REGE
LE PRADES
13008 MARSEILLE
04.84.26.84.84

Société LILI JEANNE
84800 L ISLE SUR LA SORGUE

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	1
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	1
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	1
Permanence ou changement de méthodes	1
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des échéances des créances et des dettes	2
Composition du capital social	2
Evaluation des créances et des dettes	2
Produits à recevoir	2
Charges à payer	2
Charges et produits constatés d'avance	3
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Liste des filiales et participations	4

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/04/2017 au 30/06/2018

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 271 851.99 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 153 916.67 Euros et dégageant un déficit de 156 423.33- Euros.

L'exercice a une durée de 15 mois, couvrant la période du 01/04/2017 au 30/06/2018.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Une provision pour dépréciation des titres de participation de la société ACTE 2 a été comptabilisée pour 229 507 €, au 31/12/2017, date de clôture du dernier exercice de la société ACTE 2.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Changement de méthode

Les changements de méthode de présentation, survenus au cours de l'exercice, sont les suivants :
- Les opérations de financement, directes et indirectes, à long ou moyen terme, entre Lili Jeanne et Acte 2, sont portées aux comptes 2671 "Créance rattachés à des participations" ou 171 "Dettes rattachées à des participations", en lieu et place du compte 451 "Compte Groupe Acte 2".

ANNEXE

Exercice du 01/04/2017 au 30/06/2018

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	34 800	34 800	
Taxe sur la valeur ajoutée	5 643	5 643	
Charges constatées d'avance	4 415	4 415	
TOTAL	44 858	44 858	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	401	401		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	179 394	50 743	128 651	
Emprunts et dettes financières divers	94 642	94 642		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 443	1 443		
Personnel et comptes rattachés	2 000	2 000		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 157	1 157		
Impôts sur les bénéfices	11 039	11 039		
Taxe sur la valeur ajoutée	8 671	8 671		
Groupe et associés	29 541	29 541		
Autres dettes	58	58		
TOTAL	328 347	199 697	128 651	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	61 465			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
	1. 0000	1 000			1 000

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	401
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 440
Dettes fiscales et sociales	101
Autres dettes	58
Total	2 000

ANNEXE

Exercice du 01/04/2017 au 30/06/2018

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	4 415
Total	4 415

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 831-3 et 832-13)

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société
				brute	nette					
A. Renseignements détaillés										
- Filiales détenues à + de 50%										
- SAS ACTE 2	20 000	89 461	100.00	450 000	450 000	5 642-		192 943	26 959-	
- Participations détenues entre 10 et 50 %										
B. Renseignements globaux										
- Filiales non reprises en A										
- Participations non reprises en A										

LILI JEANNE

Société par Actions Simplifiée à Associé Unique
Au capital de 1 000 Euros
Siège social : 2464 Route de Caumont
84800 L'ISLE SUR LA SORGUE
805 085 669 RCS AVIGNON

TEXTE DES RESOLUTIONS MISES AU VOTE A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 21 DECEMBRE 2018

PREMIERE DECISION

L'associée unique approuve les comptes annuels afférents à l'exercice clos le 30 juin 2018, tels qu'elle les a établis et les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans son rapport de gestion.

DEUXIEME DECISION

L'associée unique constate que les comptes laissent ressortir une perte nette de tout impôt de 156 423.33 Euros et décide de l'affecter de la manière suivante :

- Autres réserves -67 423.33 Euros
- Report à nouveau -88 895.30 Euros

Après ces divers mouvements les comptes de capitaux se présenteront de la sorte

- Capital 1 000.00 Euros
- Réserve légale 100.00 Euros
- Report à Nouveau -88 895.30 Euros

- Total Capitaux propres APRES affectation -87 795.30 Euros

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Compte tenu de la perte ainsi constatée, l'actif net de la Société, d'un montant de -88 795.30 €, est devenu inférieur à la moitié du capital social, soit 500 €. C'est pourquoi un procès-verbal des décisions de l'Associée Unique devra décider, dans les 4 mois du présent procès-verbal s'il y a lieu ou non de dissoudre la Société en application des dispositions de l'article L. 223-42 du Code de Commerce.

VB

TROISIEME DECISION

L'associée unique approuve le montant de la rémunération nette versée à la présidente pour l'exercice clos le 30 juin 2018, soit 19 697.91 Euros. Elle prévoit une rémunération de 45 000 Euros pour l'exercice clos le 30 juin 2019.

QUATRIEME DECISION

L'associée unique approuve l'absence de cotisations complémentaires versées pour le compte de la présidente pour l'exercice clos le 30 juin 2018.

CINQUIEME DECISION

L'associée unique approuve l'absence d'avantages en nature versés pour le compte de la présidente pour l'exercice clos le 30 juin 2018.

SIXIEME DECISION

L'associée unique approuve l'absence de contrat de travail conclu entre la société et un membre proche de la direction ou de l'actionnariat, pour l'exercice clos le 30 juin 2018.

SEPTIEME DECISION

L'associée unique approuve l'absence de délégation financière octroyée par la présidente pour l'exercice clos le 30 juin 2018.

HUITIEME DECISION

L'associée unique approuve l'absence de rémunération accordée aux comptes courants pour l'exercice clos le 30 juin 2018.

NEUVIEME DECISION

L'associée unique approuve l'absence de cession d'immobilisation pour l'exercice clos le 30 juin 2018.

DIXIEME DECISION

L'associé unique approuve les opérations intervenues dans le cadre des conventions visées par l'article L.227-10 du Code de Commerce, qui ont été conclues ou se poursuivent au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial établi par la présidente et qui se détaille de la sorte :

- Nature du contrat : Convention de trésorerie avec la Société ACTE 2
- Montant des intérêts :
  - 1 182.19 € du 01/04/2017 au 31/12/2017
  - 723.94 € du 01/01/2018 au 30/06/2018

Conformément aux dispositions légales réglementaires, ces conventions seront répertoriées sur le registre des décisions de l'associé unique en annexe au présent procès verbal.

LILI JEANNE

Société par Actions Simplifiée à Associé Unique
Au capital de 1 000 Euros
Siège social : 2464 Route de Caumont
84800 L'ISLE SUR LA SORGUE
805 085 669 RCS AVIGNON

RAPPORT DE LA PRESIDENCE

sur les opérations de l'exercice clos le 30/06/2018

Mesdames, Messieurs, et Chers associés,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 30/06/2018 ainsi que tous les comptes et le bilan dudit exercice soumis à votre approbation.

Pour votre information, nous vous présentons avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi, à savoir :

- le compte de résultat
- le bilan
- le texte des projets et résolutions que nous proposons à votre vote

Nous vous indiquons qu'aux termes d'un Procès-verbal des décisions de l'Associée Unique en date du 1er décembre 2017, il a été décidé de changer la date de clôture de notre exercice social fixée au 31 mars de chaque année, pour la porter au 30 juin.

L'exercice social en cours a donc une durée exceptionnelle de 15 mois, soit du 1er avril 2017 au 30 juin 2018.

1/ ACTIVITE DE LA SOCIETE

Pour situer l'activité de notre société, au cours de l'exercice écoulé, nous soulignons au début de ce rapport, que le chiffre d'affaires hors taxes, y compris la variation des travaux en cours, s'est élevé à la somme de 153 917 Euros, alors que pour l'exercice précédent, il était de 119 500 Euros, soit une augmentation de 29 %.

Le résultat net comptable se solde par un déficit d'un montant de -156 423.33 Euros, soit -102 % du chiffre d'affaires hors taxes.
Ce déficit s'explique par une provision pour dépréciation des titres de participation détenues par notre Société pour 229 507 euros.

Notre compte de résultat présente les caractéristiques suivantes :

- Le total des produits de l'exercice s'est élevé à 153 927 Euros contre 119 509 Euros pour l'exercice précédent soit une augmentation de 29 %.

- Le total des charges de l'exercice s'est élevé à 310 350 Euros contre 84 001 Euros pour l'exercice précédent soit une augmentation de 269 %.

- Nos frais de personnel se sont élevés à la somme de 28 119 Euros et représentent 18 % du chiffre d'affaires hors taxes, nous enregistrons une diminution de -53 % par rapport à l'exercice précédent.

- Le résultat courant avant impôt et pertes et profits exceptionnels se traduit par un déficit de 136 604 Euros soit 89 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Solvabilité à Court Terme de la Société
(Valeurs réalisables et disponibles - Dettes à court terme) :

Exercice précédent	16 199 -	397 099 =	-380 900
Exercice en cours	51 344 -	264 656 =	-213 312

Soit une augmentation de 167 587 Euros.

2/ PRESENTATION DES COMPTES

Au cours de l'assemblée, nous vous présenterons plus en détail le compte de résultat et le bilan que nous soumettrons à votre approbation.

3/ AFFECTATION DES RESULTATS

Nous vous proposons d'affecter le déficit net comptable de l'exercice s'élevant à la somme de -156 423.33 Euros de la manière suivante :

- Autres réserves -67 528.03 Euros
- Report à nouveau -88 895.30 Euros

A l'issue de l'opération, le compte de capitaux propres de la société s'établira ainsi :

- Capital 1 000.00 Euros
- Réserve légale 100.00 Euros
- Report à Nouveau -88 895.30 Euros

- Total Capitaux propres APRES affectation -88 795.30 Euros

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Compte tenu de la perte ainsi constatée, l'actif net de la Société, d'un montant de -88 795.30 €, est devenu inférieur à la moitié du capital social, soit 500 €. C'est pourquoi un procès-verbal des décisions de l'Associée Unique devra décider, dans les 4 mois du présent procès-verbal s'il y a lieu ou non de dissoudre la Société en application des dispositions de l'article L. 223-42 du Code de Commerce.

4/ EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun fait marquant n'est a relevé à ce jour.

5/ EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Nous prévoyons pour l'exercice clos au 30/06/2019 une continuité d'exploitation bénéficiaire, poursuivre la croissance de la société et développer un haut niveau de rentabilité pour l'avenir.

6/ ACTIVITES DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Néant

7/ PRISE DE PARTICIPATION ET DE CONTROLE

L'article L.223-6 du Code de commerce prévoit que lorsqu'une société a pris, au cours d'un exercice, une participation dans une société ayant son siège social sur le territoire de la République française représentant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers ou de la moitié du capital de cette société ou s'est assurée le contrôle d'une telle société, il en est fait mention dans le rapport présenté aux associés sur les opérations de l'exercice et, le cas échéant, dans le rapport des commissaires aux comptes.
Ainsi, nous vous signalons qu'aucune prise de participation n'a été réalisée dans une société ayant son siège social sur le territoire de la République Française.

8/ DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal selon l'article 39 (4°) du même code.

9/ INDICATIONS COMPLEMENTAIRES

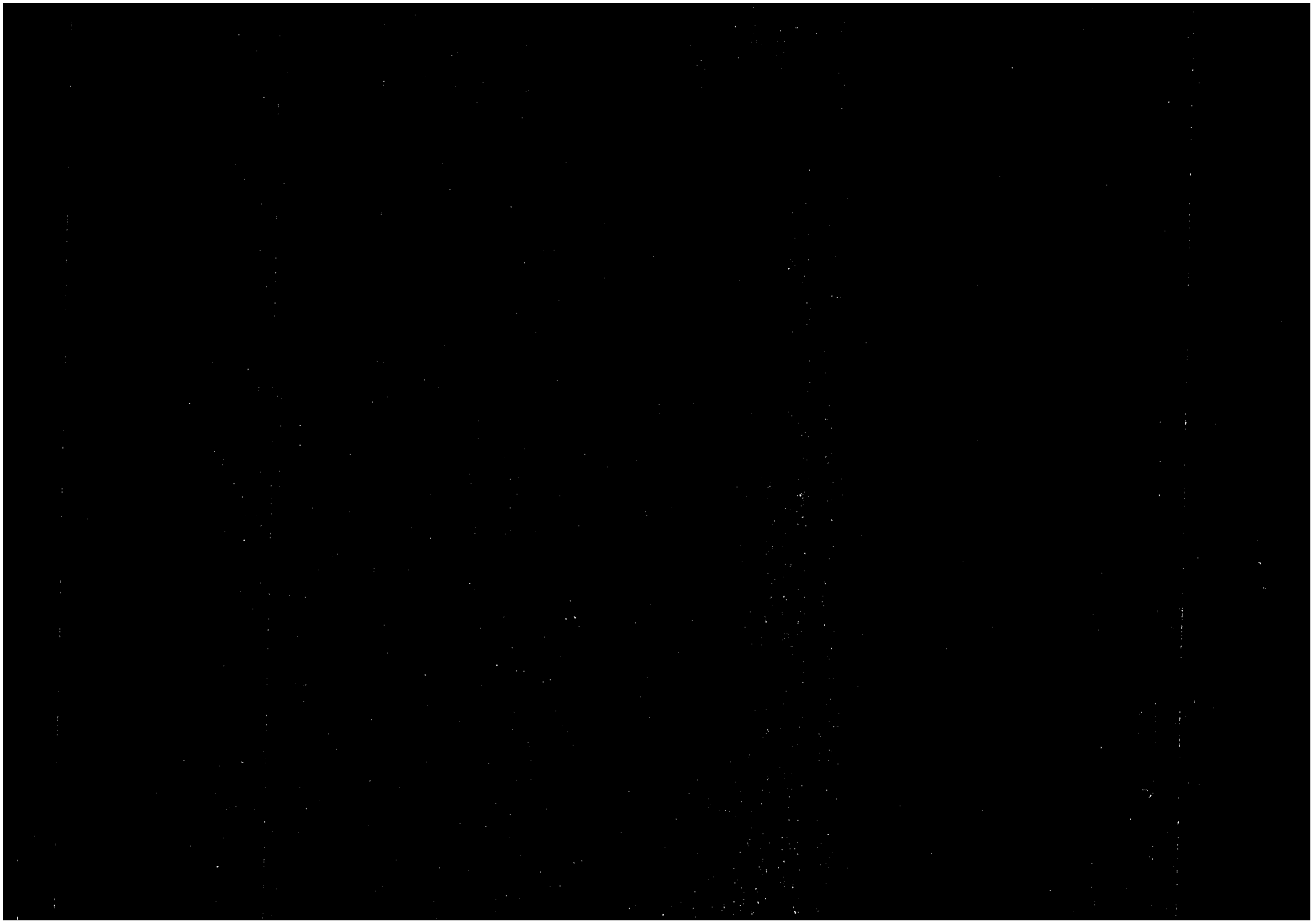
Nous vous informons que :
- les comptes ont été établis selon les mêmes formes et méthodes d'évaluation conformes aux dispositions en vigueur,
- le délai de paiement clients et fournisseurs est de :
VOIR TABLEAU ANNEXE

10/ CONCLUSION

Nous nous sommes efforcés de vous donner un aperçu d'ensemble de l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé ; nous espérons que vous voudrez bien approuver les résolutions qui vous sont proposées, tant en ce qui concerne les comptes, qu'en ce qui concerne la gestion.

LA PRESIDENCE





LILI JEANNE

SAS au capital de 1 000 €
Siège social : 2464 Route de Caumont
84800 L'ISLE SUR LA SORGUE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 30/06/2018

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

I- Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons réalisé l'audit des comptes annuels de la SAS LILI JEANNE relatifs à l'exercice de 15 mois clos le 30/06/2018, que vous trouverez joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SAS LILI JEANNE à la fin de cet exercice.

II- Fondement de l'opinion

a) Référentiel d'audit

Nous avons réalisé notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont détaillées dans un paragraphe en fin du présent rapport.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

b) Indépendance

Notre mission d'audit a été effectué dans le respect des règles d'indépendance applicables à notre profession, sur la période du 1er Avril 2017 à la date d'émission de

notre rapport, étant précisé que nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III- Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note « Faits caractéristiques de l'exercice » de l'annexe des comptes annuels.

IV- Observations prévues par les textes légaux et réglementaires, ainsi que toute observation utile

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous portons à votre connaissance le point suivant exposé dans la note « Changement de méthode » de l'annexe des comptes annuels concernant :

La comptabilisation des opérations de financement directes et indirectes, à long ou moyen terme entre Lili Jeanne et Acte 2 qui est portée aux comptes 2671 « Créances rattachées à des participations » ou 171 « Dettes rattachées à des participations » en lieu et place du compte 451 « Compte groupe Acte 2 ».

V- Justification des appréciations

Conformément aux articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous précisons que, selon notre jugement professionnel, les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Ces appréciations s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous vous précisons que nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VI- Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques imposées par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la Présidente et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous nous sommes également assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des

droits de vote vous ont été transmises, conformément à la loi, dans le rapport de gestion.

VII- Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il est rappelé que la direction doit établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il revient à la direction d'évaluer la capacité de la société LILI JEANNE à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

VIII- Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il vous est précisé qu'il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans ce sens l'article L.823-10-1 du Code de commerce précise que notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicable en France, nous exerçons tout au long de celui-ci notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueillons des éléments que nous estimons suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les

omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- nous apprécions le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SAS à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de notre rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous attirons l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, nous formulons une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- nous apprécions la présentation d'ensemble des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Montfavet,
Le 12 Décembre 2018



Le Commissaire aux comptes
CABINET DBS, représenté par
Didier BROCHIER

Formulaire obligatoire (art. 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

(1)

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFiP N° 2033-A 2018

Désignation de l'entreprise : Société LILI JEANNE — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise : 2464 ROUTE DE CAUMONT 84800 L ISLE SUR LA SORGUE

Numéro SIRET * : 80508566900010

Durée de l'exercice en nombre de mois * : 15 — Durée de l'exercice précédent * : 12

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ACTIF

			Brut 1		Amortissements - Provisions 2	Exercice N clos le 30062018 Net 3	Exercice N-1 clos le 31032017 Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012		
		Autres *	014		016		
	Immobilisations corporelles *		028		030		
	Immobilisations financières * (1)		040	450 015	042 229 507	220 508	450 015
	Total I (5)		044	450 015	048 229 507	220 508	450 015
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	34 800	070	34 800	
		Autres * (3)	072	5 643	074	5 643	3 142
	Valeurs mobilières de placement		080		082		
	Disponibilités		084	6 486	086	6 486	7 024
	Charges constatées d'avance *		092	4 415	094	4 415	6 033
	Total II		096	51 344	098	51 344	16 199
	Total général (I+II)		110	501 359	112 229 507	271 852	466 214

PASSIF

			Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	1 000	1 000
	Ecarts de réévaluation	124		
	Réserve légale	126	100	100
	Réserves réglementées*	130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132	67 528	32 020
	Report à nouveau	134		
	Résultat de l'exercice	136	(156 423)	35 508
	Provisions réglementées	140		
	Total I	142	(87 795)	68 628
	Provisions pour risques et charges **Total II**	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	274 437	241 377
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	31 300	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	1 443	3 330
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 29 541)	172	52 467	152 879
	Produits constatés d'avance	174		
	Total III	176	359 647	397 586
	Total général (I + II + III)	180	271 852	466 214

RENVOIS						
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	128 651
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

COGIRAPPS Informatique

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B 2018

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : Société LILI JEANNE

Néant ☐ *

A - RÉSULTAT COMPTABLE

			Exercice N clos le 30 06 2018	Exercice N-1 clos le 31 03 2017
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises * — dont export et livraisons intracommunautaires	209	210	
	Production vendue : biens	215	214	
	Production vendue : services *	217	218	153 917 / 119 500
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222	
	Production immobilisée *		224	
	Subventions d'exploitation reçues		226	
	Autres produits		230	10 / 9
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		232	153 927 / 119 509
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234	
	Variation de stock (marchandises) *		236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)		238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *		240	
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)		242	23 206 / 9 201
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle, CFE et CVAE *)	243	244	347 / 786
	Rémunérations du personnel *		250	19 698 / 42 799
	Charges sociales (cf. renvoi 380)		252	8 421 / 16 447
	Dotations aux amortissements *		254	
	Dotations aux provisions		256	
	Autres charges : dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259	262	6 / 4
	Autres charges : dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260		
	Total des charges d'exploitation (II)		264	51 678 / 69 237
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	102 249 / 50 272
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		280	
	Produits exceptionnels (IV)		290	
	Charges financières (V)		294	238 853 / 7 493
	Charges exceptionnelle (VI) : dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347	300	
	Charges exceptionnelle (VI) : dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348		
	Impôts sur les bénéfices * (VII)		306	19 819 / 7 271
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)			310	(156 423) / 35 508
B - RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	314 156 423
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318	
	Provisions non déductibles *		322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)		324	19 819
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	330	229 507
	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248		
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		251	
	(Part de loyers dispensés de réintégration)	249		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999	
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997
	Entreprise nouvelles (44 sexies)	986		
	Zone franche urbaine (44 octies et octies A)	987		
	Zones restructuration de la défense (44 terdecies)	127		
	Zones de revitalisation rurales (44 quindecies)	138		342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		
	Jeune entreprise innovante (44 sexies A)	989		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		
	Pôles de compétitivité hors CIF: (art 44 undecies)	990		
	Divers dont ZFA (44 quaterdecies)	345		
	Investissements outre-mer	344		350
	Créance due au report en arrière du déficit	346		
	"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"	655		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		352	92 903 / 354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)		356	
	Déficits antérieurs reportables : * ..... dont imputés sur le résultat :			360
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		370	92 903 / 372

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

OBLIGATION Informations

Attestation de presentation des comptesEn Euros.

CABEXSUD

DB

Société LILI JEANNE
2464 ROUTE DE CAUMONT

84800 L ISLE SUR LA SORGUE

ANNEXE DU 01/04/2017 AU 30/06/2018

CABEXSUD
8 RUE LOUIS REGE
LE PRADES
13008 MARSEILLE
04.84.26.84.84

Société LILI JEANNE
84800 L ISLE SUR LA SORGUE

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	1
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	1
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	1
Permanence ou changement de méthodes	1
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des échéances des créances et des dettes	2
Composition du capital social	2
Evaluation des créances et des dettes	2
Produits à recevoir	2
Charges à payer	2
Charges et produits constatés d'avance	3
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Liste des filiales et participations	4

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/04/2017 au 30/06/2018

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 271 851.99 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 153 916.67 Euros et dégageant un déficit de 156 423.33- Euros.

L'exercice a une durée de 15 mois, couvrant la période du 01/04/2017 au 30/06/2018.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Une provision pour dépréciation des titres de participation de la société ACTE 2 a été comptabilisée pour 229 507 €, au 31/12/2017, date de clôture du dernier exercice de la société ACTE 2.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Changement de méthode

Les changements de méthode de présentation, survenus au cours de l'exercice, sont les suivants :
- Les opérations de financement, directes et indirectes, à long ou moyen terme, entre Lili Jeanne et Acte 2, sont portées aux comptes 2671 "Créance rattachés à des participations" ou 171 "Dettes rattachées à des participations", en lieu et place du compte 451 "Compte Groupe Acte 2".

ANNEXE

Exercice du 01/04/2017 au 30/06/2018

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	34 800	34 800	
Taxe sur la valeur ajoutée	5 643	5 643	
Charges constatées d'avance	4 415	4 415	
TOTAL	44 858	44 858	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	401	401		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	179 394	50 743	128 651	
Emprunts et dettes financières divers	94 642	94 642		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 443	1 443		
Personnel et comptes rattachés	2 000	2 000		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 157	1 157		
Impôts sur les bénéfices	11 039	11 039		
Taxe sur la valeur ajoutée	8 671	8 671		
Groupe et associés	29 541	29 541		
Autres dettes	58	58		
TOTAL	328 347	199 697	128 651	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	61 465			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
	1. 0000	1 000			1 000

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	401
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 440
Dettes fiscales et sociales	101
Autres dettes	58
Total	2 000

ANNEXE

Exercice du 01/04/2017 au 30/06/2018

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	4 415
Total	4 415

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 831-3 et 832-13)

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société
				brute	nette					
A. Renseignements détaillés										
- Filiales détenues à + de 50%										
- SAS ACTE 2	20 000	89 461	100.00	450 000	450 000	5 642-		192 943	26 959-	
- Participations détenues entre 10 et 50 %										
B. Renseignements globaux										
- Filiales non reprises en A										
- Participations non reprises en A										

LILI JEANNE

Société par Actions Simplifiée à Associé Unique
Au capital de 1 000 Euros
Siège social : 2464 Route de Caumont
84800 L'ISLE SUR LA SORGUE
805 085 669 RCS AVIGNON

PROCES VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 21 DECEMBRE 2018

L'an Deux Mille Dix-Huit,
Le 21 Décembre,
A 9 heures,
La soussignée Madame BRUNEAU Vérane, associée unique et présidente de la société LILI JEANNE, société par actions simplifiée à associé unique, au capital de 1 000 euros,
La société « DBS », représentée par M. Didier BROCHIER Commissaire aux Comptes, a été régulièrement convoquée comme prévu par la loi et le règlement, n'assiste pas à la réunion.

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

En sa qualité de seule associée et présidente de la société, l'associée unique, a :

- Etablie et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 30 juin 2018.
- Etablie le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- l'Examen des comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2018,
- le Quitus à la présidence,
- l'Affectation des résultats de l'exercice,
- l'Approbation des opérations relatives à la rémunération de la présidence,
- l'Approbation des opérations relatives au versement de cotisations complémentaires pour le compte de la présidence,
- l'Approbation des opérations relatives aux avantages en nature accordés à la présidence,
- l'Approbation des opérations relatives aux contrats de travails conclus entre la société et un membre proche de la direction ou de l'actionnariat,
- l'Approbation des opérations relatives à l'octroi de délégations financières,
- l'Approbation des opérations relatives à l'octroi d'un taux de rémunération des comptes courants,
- l'Approbation des opérations relatives aux cessions d'immobilisations,
- l'Approbation des opérations entrant dans le cadre des conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce,
- Questions diverses,

PREMIERE DECISION

L'associée unique approuve les comptes annuels afférents à l'exercice clos le 30 juin 2018, tels qu'elle les a établis et les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans son rapport de gestion.

DEUXIEME DECISION

L'associée unique constate que les comptes laissent ressortir une perte nette de tout impôt de 156 423.33 Euros et décide de l'affecter de la manière suivante :

- Autres réserves -67 528.03 Euros
- Report à nouveau -88 895.30 Euros

Après ces divers mouvements les comptes de capitaux se présenteront de la sorte

- Capital 1 000.00 Euros
- Réserve légale 100.00 Euros
- Report à Nouveau -88 895.30 Euros

- Total Capitaux propres APRES affectation -87 795.30 Euros

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Compte tenu de la perte ainsi constatée, l'actif net de la Société, d'un montant de -88 795.30 €, est devenu inférieur à la moitié du capital social, soit 500 €. C'est pourquoi un procès-verbal des décisions de l'Associée Unique devra décider, dans les 4 mois du présent procès-verbal s'il y a lieu ou non de dissoudre la Société en application des dispositions de l'article L. 223-42 du Code de Commerce.

TROISIEME DECISION

L'associée unique approuve le montant de la rémunération nette versée à la présidente pour l'exercice clos le 30 juin 2018, soit 19 697.91 Euros. Elle prévoit une rémunération de 45 000 Euros pour l'exercice clos le 30 juin 2019.

QUATRIEME DECISION

L'associée unique approuve l'absence de cotisations complémentaires versées pour le compte de la présidente pour l'exercice clos le 30 juin 2018.

CINQUIEME DECISION

L'associée unique approuve l'absence d'avantages en nature versés pour le compte de la présidente pour l'exercice clos le 30 juin 2018.

SIXIEME DECISION

L'associée unique approuve l'absence de contrat de travail conclu entre la société et un membre proche de la direction ou de l'actionnariat, pour l'exercice clos le 30 juin 2018.

SEPTIEME DECISION

L'associée unique approuve l'absence de délégation financière octroyée par la présidente pour l'exercice clos le 30 juin 2018.

HUITIEME DECISION

L'associée unique approuve l'absence de rémunération accordée aux comptes courants pour l'exercice clos le 30 juin 2018.

NEUVIEME DECISION

L'associée unique approuve l'absence de cession d'immobilisation pour l'exercice clos le 30 juin 2018.

DIXIEME DECISION

L'associé unique approuve les opérations intervenues dans le cadre des conventions visées par l'article L.227-10 du Code de Commerce, qui ont été conclues ou se poursuivent au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial établi par la présidente et qui se détaille de la sorte :

- Nature du contrat : Convention de trésorerie avec la Société ACTE 2
- Montant des intérêts :
  - 1 182.19 € du 01/04/2017 au 31/12/2017
  - 723.94 € du 01/01/2018 au 30/06/2018

Conformément aux dispositions légales réglementaires, ces conventions seront répertoriées sur le registre des décisions de l'associé unique en annexe au présent procès verbal.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associée unique et répertorié sur le registre des décisions.

Madame BRUNEAU Vérane

Associée unique et Présidente